

CONSEIL COMMUNAUTAIRE ■ La commercialisation des lots paraissant peu probable en 2014 est reportée d'un an

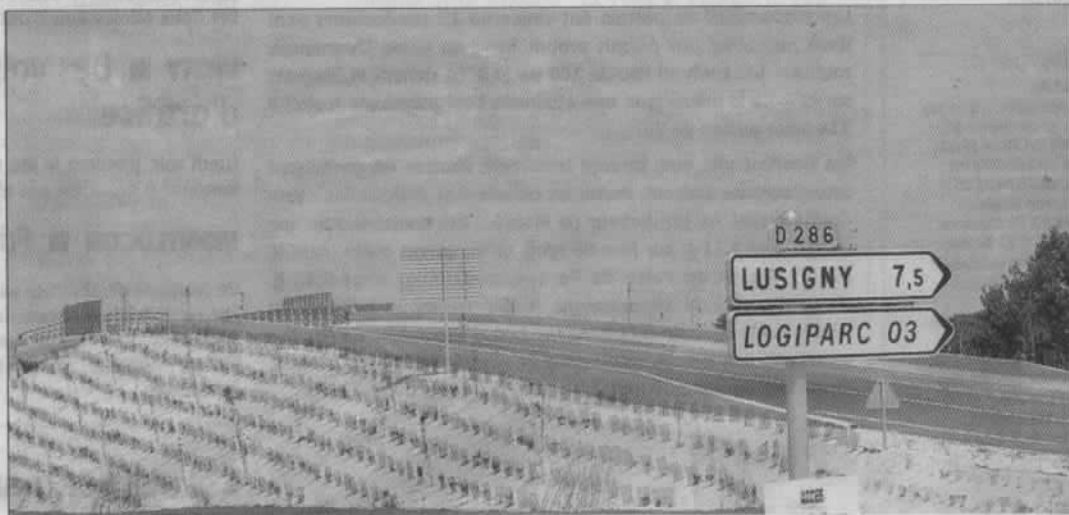
## Le Logiparc 03 prend du retard

L'aménagement du Logiparc 03 prend du retard. La raison ? Le contexte économique actuel qui complique la commercialisation des lots. Résultat, le conseil communautaire est obligé de revoir ses prévisions financières.

Hervé Moisan

herve.moisan@centrefrance.com

**O**n s'y attendait un peu : les prévisions d'implantations des premières entreprises sur le Logiparc 03 ont dû être revues à la



demment toutes tendances confondues puisqu'ils ont tous voté en faveur du Logiparc dès le début, mais aussi toute l'agglomération qui attend de bonnes nouvelles en matière d'emploi après la disparition de JPM. ■

### LE CAS BESSIÈRE

**Expropriation.** Cette séance du conseil communautaire a été l'occasion de faire également le point sur l'expropriation de 10 ha situés sur l'emprise du Logiparc et appartenant à Charles Bessière, exploitant agricole. Dans cette affaire que nous avons évoquée dans une précédente édition (*le lundi 7 juillet*), Moulins Commu-

siment prêt en terme d'infrastructures à accueillir les premières entreprises spécialisées dans la logistique, aucune n'a encore véritablement acheté un lot. Ce qui complique le volet financier de l'opération.

### Une commercialisation difficile

En effet, le bilan prévisionnel de l'opération prévoyait des recettes, en l'occurrence des ventes de terrains de 2 à 3 millions d'euros, dès cette année. Il n'y en aura pas, a reconnu Jean-Charles Lesage, le vice-président chargé du développement économique : « En raison du contexte économique actuel qui rend la commercialisation du parc plus difficile, les hypothèses de cession de terrains formulées au début 2013 paraissent peu probables », a-t-il précisé.

Première conséquence, pour

ne pas charger la trésorerie de la Société d'Équipement d'Auvergne (SEAU) chargée de l'aménagement du site, il a été décidé par les élus de repousser un certain nombre de travaux à hauteur de 1,32 million d'euros.

« Ces travaux, a indiqué Jean-Marie Lesage, ne seront réprogrammés qu'en fonction de l'avancement des contacts commerciaux ».

Autre conséquence, il est ap-

paru nécessaire de revoir l'échéancier du versement de la participation d'équilibre à la SEAU. Ce versement se fera en trois fois, en 2015, 2016 et 2017, alors qu'il était prévu dès cette année et échelonné jusqu'en 2026. L'avantage de ce nouvel échéancier réside dans une économie de frais financiers de l'ordre de 270 à 300.000 €.

En attendant, si cette réorganisation financière a été acceptée

à l'unanimité et sans débat, il reste une question que personne n'a posée et à laquelle par conséquent personne n'a répondu : y a-t-il des entreprises véritablement intéressées pour s'implanter sur le Logiparc ?

Cette question est la seule qui vaille et une réponse positive, la seule qui pourrait faire passer le projet du statut de pari risqué à celui de pari réussi. Tout le monde y a intérêt, les élus évi-

Voici quelques autres dossiers évoqués lors de ce conseil municipal de Moulins. Il est vrai que l'exécutif de Moulins Communauté compte des représentants de droite comme de gauche...

**Deuxième pont.** Les élus communaux ont adopté le nouveau plan de financement des études pour le deuxième pont sur l'Allier à Moulins. D'un coût estimatif de 400.000 € et réalisées par la société Artelia, ces études de faisabilité, qui présentent le premier acte concret dans la réalisation du projet, sont financées à hauteur de 40% par le Département, 30% par la Ville de Moulins et 30% par Moulins Communauté, soit

pour cette dernière 119.902 €. **Deuxième pont bis.** Moulins Communauté va s'inscrire à un concours européen intitulé European sur le thème de la ville adaptable. La réalisation de l'ouvrage va, en effet, modifier le rapport de la Ville avec la rivière en terme d'environnement mais aussi d'habitat, de circulation, d'économie, bref d'urbanisme au sens large. Autant de problématiques auxquelles entendre répondre ce concours.

Pour pouvoir participer à ce concours, Moulins Communauté doit devenir adhérent de l'association European-France, ce qui nécessitera une dépense de

70.000 € répartie sur les années 2015 et 2016.

**Subvention exceptionnelle.** Moulins Communauté a attribué une subvention exceptionnelle de 3.000 € à l'association RO-MYA pour l'organisation d'une "Nuit du vélo et de ses champion" qui se déroulera le 27 septembre prochain au parc des expositions d'Avermes. 700 con-

vois sont attendus à cette manifestation à laquelle de grandes personnalités du cyclisme participeront, tels Bernard Hinault, Bernard Thévenet, Zoetelmek, Freddy Maertens ou encore Daniël Mangeas, le speaker officiel du Tour de France.

nauté et Charles Bessière ne sont pas parvenus à un accord amiable. L'affaire est donc allée au contentieux et M. Bessière a obtenu en première instance, toutes indemnités confondues, la somme de 233.000 € attribuée par le juge des expropriations. M. Bessière a fait appel (l'affaire doit être examinée le 25 septembre prochain). Mais, en attendant, Moulins Communauté doit engager des travaux avec Réseau Ferré de France sur les parcelles faisant l'objet du contentieux avec Charles Bessière. Moulins Communauté doit donc impérativement entrer en possession de ces parcelles le plus rapidement possible. Et pour ce faire, il lui faut verser l'indemnité de 233.000 € fixée par le juge. Les élus ont donc voté à l'unanimité moins une abstention (Monique Tousseint, adjointe à Yzeure) le versement de cette indemnité.

## Indemnités des élus, deuxième pont, subvention et OPAH

Rénovation de logements. Jusqu'à présent, seul le cœur historique de Moulins est couvert par une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH). Les élus ont adopté le principe de son extension sur l'ensemble du territoire communal. Les services de Moulins Communauté vont réaliser une étude en interne pour déterminer quelles zones pourraient bénéficier de cette OPAH qui doit répondre à trois objectifs majeurs : répondre aux besoins en logement, rendre plus attractif le parc existant, et assurer le suivi et la mise en oeuvre du Plan local d'Habitat ■